



Martinets noirs © Alain Gregory

Un martinet à terre – que faire ?

Un martinet noir au sol est toujours dans une situation anormale et a par conséquent besoin de notre aide. Il faut tout d'abord déterminer s'il s'agit d'un jeune oiseau ou d'un adulte. Les informations ci-dessous vous aideront à évaluer la situation et à la gérer correctement.

Martinet juvénile ou adulte ?

Le plumage des **martinets noirs adultes** est uniformément noir-brun, à l'exception d'une gorge claire. Leurs rémiges sont complètement unicolores et dépourvues d'étroite bordure claire. Leurs ailes se croisent environ 2 cm avant la pointe et dépassent aussi la queue de 2 cm.

Dès le moment où leurs rectrices et rémiges sortent des hampes, les **jeunes martinets** encore au nid sont facilement reconnaissables à leurs plumes à bordure claire (surtout les rémiges) et à leur front clair. Contrairement à celles de

la majorité des jeunes passereaux, les commissures des petits martinets ne sont pas jaunes.

Contrôler l'état nutritionnel des adultes

Un martinet adulte pèse entre 31 et 55 grammes ; cependant, un poids de moins de 40 grammes est insuffisant pour la plupart des individus. L'état nutritionnel des adultes peut être déterminé en tâtant leur sternum. Lorsque celui-ci est saillant telle une lame de couteau, c'est que le



Jeune martinet noir âgé d'environ 10 jours; les premières plumes sortent de leur hampe.

© Station ornithologique suisse



Jeune martinet noir âgé d'environ 3 semaines; les plumes du corps sont déjà bien développées; les grandes rémiges et rectrices se trouvent encore en partie dans leur hampe. © Station ornithologique suisse



Jeune martinet noir âgé d'environ 35 jours et pratiquement prêt à l'envol; les bordures claires des plumes de la tête et des ailes sont bien visibles. © Station ornithologique suisse

martinet est amaigri. Pour regagner ses muscles, un tel oiseau doit être soigné par une personne qualifiée, dans un centre de soins dont vous pouvez obtenir l'adresse auprès de BirdLife Suisse et de la Station ornithologique suisse.

Quand un jeune martinet est-il prêt à l'envol ?

Après avoir déterminé, à l'aide des critères présentés ci-dessus, qu'il s'agit d'un jeune martinet, il reste à établir si l'oiseau est déjà capable de voler et s'il a simplement atterri par maladresse à un endroit d'où il est incapable de s'envoler. Les principaux critères pour reconnaître un jeune capable de voler sont les suivants : comme chez celles d'un adulte, ses ailes se croisent environ 2 cm avant leur pointe et dépassent aussi la queue de 2 cm. Ses rémiges externes ne devraient plus ou presque plus présenter de restes d'hampe sous les couvertures primaires sousalaires. Pour vérifier ce dernier critère, retournez délicatement l'oiseau sur son dos dans votre main et tenez une de ses ailes ouverte.

Que faire d'un martinet en âge de voler ?

Une fois certain que l'oiseau est soit un jeune capable de voler, soit un adulte, posez-le sur votre main et vérifiez s'il tient ses ailes symétriquement. Si c'est

le cas, une tentative d'envol peut être entreprise. Sur un terrain découvert (champs, prairie à végétation basse), posez l'oiseau sur votre paume de main ouverte à hauteur de votre tête et laissez-le assez de temps pour décoller. Aidez-le éventuellement en donnant des petits à-coups de la main qui le porte. Un oiseau en forme saura s'envoler dans une telle situation. Il ne doit en aucun cas être jeté en l'air ! Si, posé sur la main, le martinet laisse pendre ses ailes, tremble, hérisse son plumage ou ne dé-

colle pas même en ayant l'air en forme, c'est qu'il a un problème. Il faut alors absolument amener l'oiseau dans un centre de soins.

Comment transporter un martinet ?

Même si vous ne gardez un martinet noir en cage qu'une courte durée jusqu'à son admission dans un centre de soins ou d'adoption, il ne faut en aucun cas le mettre dans une cage à oiseaux ou un



Martinet noir âgé d'au moins une année; gorge claire, plumage uniformément foncé sans bordures de plume claires. © Marcel Burkhardt



panier de transport pour chat. L'oiseau courrait le risque d'endommager son plumage en battant des ailes. Un carton (à chaussures) tapissé de papier ménager (pas de foin) et au couvercle percé de petits trous pour la respiration fait parfaitement l'affaire. Afin que l'oiseau reste le plus calme possible, placez ce carton dans un endroit à température ambiante et tranquille. Les jeunes martinets trop refroidis ou peu emplumés doivent être réchauffés. Placez-les à cet effet le plus près possible d'une bouillote de maxi-



Dessous de l'aile d'un jeune martinet noir encore incapable de voler. Les hampes de ses plumes sont bien visibles. © Station ornithologique suisse

mum 40 °C enveloppée d'un linge.

Le transport du martinet noir se fait également dans une boîte en carton recouverte d'essuie-tout et munie de trous. Lorsqu'une bouillote est placée pour réchauffer un petit, il faut s'assurer qu'elle est bien fixée afin qu'elle n'écrase pas l'oiseau pendant le transport.

Eau et nourriture ?

Les jeunes martinets ne meurent pas s'ils ne sont pas nourris pendant quelques heures. Lorsque leurs parents désertent les lieux de reproduction pour esquiver les fronts de pluie et d'orages pendant la période d'élevage, les jeunes doivent parfois patienter plusieurs jours sans nourriture. En particulier pendant les périodes de canicules, vous pouvez donner un peu d'eau au jeune oiseau sous forme de gouttes déposées sur le bord du bec. L'oiseau avalera ces gouttes d'eau s'il a soif. Il ne faut en aucun cas placer une coupe d'eau dans la boîte, car l'oiseau pourrait se mouiller et ainsi se refroidir.



On peut essayer de tenir en l'air un martinet noir en âge de voler pour faciliter son envol. Il ne faut jamais le lancer. © Station ornithologique suisse

Élevage ou adoption ?

Un petit martinet n'est jamais aussi bien élevé par un humain que par des parents-martinets ! Les adultes de cette espèce adoptent heureusement volontiers des jeunes d'autres nids lorsque ceux-ci sont à peu près au même stade de développement que leur propre progéniture. Une adoption immédiate de jeunes martinets orphelins est la meilleure solution lorsqu'une colonie aux niches de nidification accessibles est disponible. La Station ornithologique et BirdLife Suisse vous communiquent volontiers les adresses appropriées. Un jeune martinet doit être amené à une station de soins aussitôt qu'il est clair qu'une adoption n'est pas possible.

IMPRESSUM

© Station ornithologique suisse et BirdLife Suisse, Sempach et Zurich, 2023
La reproduction du texte en citant la source est souhaitée.

Schweizerische Vogelwarte | Seerose 1 | 6204 Sempach | T +41 41 462 97 00 | info@vogelwarte.ch | www.vogelwarte.ch
BirdLife Schweiz | Postfach | 8036 Zürich | T +41 44 457 70 20 | info@birdlife.ch | www.birdlife.ch